



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

ALPHAPRO GROUPE
ZI DE L AUBREE
72300 SABLE SUR SARTHE

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	ALPHAPRO ZI DE L AUBREE 72300 SABLE SUR SARTHE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Madame Séverine Laveze compta.sable@alphacan.com - 07.70.20.40.56
Date de début - Date de fin d'audit	13/11/2025 - 13/11/2025
N° Rapport	27218797 - 0,5 jour
Type d'audit	Renouvellement
Audité par	Françoise MICHELET
Responsable d'audit	Elodie STROZZA

DATAS

CLIENT

Nom du client
ALPHAPRO GROUPE

Contact client
Madame Séverine Laveze

Fonction
Coordinateur QHSE

Téléphone
07.70.20.40.56

Email client
compta.sable@alphacan.com

AUDIT

N° Rapport
27218797 - 0,5 jour

Numéro d'affaire
27218797

Date de début
13/11/2025

Date de fin
13/11/2025

Auditeur
Françoise MICHELET

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Renouvellement

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
0,5 jour

SITE

Nom du site
ALPHAPRO

Adresse du site
ZI DE L AUBREE

Code postal
72300

Ville
SABLE SUR SARTHE

Pays
FRANCE

Présentation du site
Le site ALPHACAN de Sablé sur Sarthe appartient au groupe ALPHAPRO qui compte un effectif d'environ 400 personnes et dont le siège se situe à Sablé sur Sarthe.
Site de Sablé sur Sarthe :
Effectif comptant 76 personnes avec une organisation de la production en 3*8
L'activité est la fabrication de différents types de profilés par extrusion de PVC
Le site a été créé en 1973
ICPE soumise à autorisation
Certification ISO 9001, / certifications produits CSTB
Investissement installation aspiration de poussières / unité de recyclage depuis le dernier audit.
Prise de fonction de Mr COLLET le 01/09/2025 le poste de responsable QHSE ayant été vacant un an.
Prise de fonction de Mr EON le 7/01/2025.

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels



2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels



3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels



4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :
supérieur à 200 tonnes de stockage (Production de +40 Tonnes/jour) -informations conformes à celles renseignées dans l'IRE

Production de Granulés Plastiques industriels

Production de Granulés Plastiques industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Mr COLLET - Coordinateur QHSE
Mr EON - Directeur du site

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Les zones sont identifiées dans l'information documentée P10SBIE02 Zones déversement. Cette information est intégrée dans le système documentaire Qualité dans l'outil NORMEA. Différents types de zones sont identifiés : des zones jaunes avec un risque dû à la proximité d'une bouche d'évacuation des eaux pluviales et des zones bleues de manutention sans bouche d'évacuation à proximité.
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Oui vérifié.

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Actions correctives : Demande au service informatique pour récupérer les documents créés précédemment Procédure mise à jour et enregistrer dans NORMEA La procédure P10SBIE03 ayant servie à lever la non-conformité de 2022 est introuvable.
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	Actions correctives : Demande au service informatique pour récupérer les documents créés précédemment. Une procédure appeler vérification des condition d'achat des Big Bags à été rédigé elle sera enregistrée dans NORMEA. La procédure définissant les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage des granulés étant introuvable, la vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant ces règles n'est pas effectuée
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Actions correctives : Demande au service informatique pour récupérer les documents créés précédemment. Une procédure appeler vérification des condition d'achat des Big Bags à été rédigé elle sera enregistrée dans NORMEA. La périodicité de contrôle à été défini à chaque livraison ou réutilisation Aucune procédure définissant les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés n'a été établie.
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Actions correctives : Rédaction d'une procédure pour enregistrement dans Norméa Une check liste de contrôle a été créée, celle-ci est disponible dans Norméa et enregistrée dans le fichier de suivi des contrôles réglementaires. Aucune procédure définissant les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés n'ayant été établie, aucun contrôle n'a été effectué

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	La Fiche E01 définit les méthodes et le ramassage.
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Modalités d'enregistrement via une fiche d'anomalie HSE P10AAF010 incluant une mesure d'efficacité des actions. Une obligation de remonter l'incident potentiel est intégrée aux consignes en cas de déversement accidentel

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Un planning d'audit mentionne la périodicité mensuelle de visite du bassin.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu CR de la visite du 5/11/2025 sur formulaire P10AAF012.
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Oui lors de la visite du site.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Un nouveau fichier est créé mentionnant les équipements et dispositifs (obturateur, points de propreté, aspirateur, bungalow zone de dépotage, zones à risques de déversement et équipements de production..).
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Oui via le tableau "Vérification du bon état de fonctionnement de l'ensemble des équipements et dispositifs répertoriés".
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Actions correctives : Mise en place des audits mensuels "Audit défini de manière mensuelle, les rapports sont enregistrés et suivis dans le fichier de suivi. ci-dessus récent mais non renseigné.

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Actions correctives : Intégrer cette exigence au plan de formation suivi par le service RH "Formation du personnel suivi dans le plan de formation interne Pas de procédure documentée.
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Actions correctives : Création d'un support de formation, planification d'une formation pour les managers Première formation réalisée aux managers le 11/01/2026, voir feuille d'émargement. Aucune preuve et aucune formation réalisée.
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Actions correctives : Intégrer cette exigence dans la mise à jour du manuel QHSE en cours, avec émargement, et fourniture au prestataire. ""11/01/2026 Mise à jour du manuel QHSE avec intégration de la prévention des GPI, fait, distribution avec émargement à l'ensemble du personnel réalisée 01/2026. Fourniture du manuel QHSE en entreprise extérieure et émargement en même temps que les plans de prévention." Aucune preuve et aucune formation réalisée.
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Actions correctives : Préparer un support pour diffusion sur écrans Affichage dynamique sur les écrans de l'atelier de production des consignes. Affichage uniquement à la zone de dépotage des silos. Pas d'affichage systématique aux zones susceptibles de présenter des déversements.

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Actions correctives : Demande au service informatique pour récupérer les documents créés précédemment. Rédaction d'une procédure si celle-ci inexistante Une procédure de réalisation des audits moyens de propreté a été rédigée et enregistrée dans Norméa. Pas de procédure écrite.
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Vu "Tableau de bord -audits internes 2025" fréquence mensuelle.
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu CR de la visite du 5/11/2025

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Zone de dépotage des silos (affichage + pelle, balai). La plaque obturatrice de l'atelier (20 mètres) doit être déplacée dans la zone	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Actions correctives : Récupération du lien internet pour accéder à l'attestation Attestation disponible sur le site internet voir lien suivant : https://alphaprogroupe.com/nos-engagements/developpement-durable/ Le site internet ne présente pas cette mise à disposition.
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	La marque et logo Bureau Veritas Certification ne sont à ce jour pas utilisés.

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Compte tenu de la prise de fonction récente du coordinateur QHSE et des documents déjà rédigés, il n'y a pas de nécessité d'un audit supplémentaire. Les actions pour lever les non-conformités devrait être réalisées rigoureusement. La visite du site n'a montrer aucun risque de pollution accidentelle.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/ design définies	La procédure P10SBIE03 ayant servie à lever la non-conformité de 2022 est introuvable.	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/ design définies	La procédure définissant les règles de conception/ design des emballages utilisés pour le stockage des granulés étant introuvable, la vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant ces règles n'est pas effectuée	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Aucune procédure définissant les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés n'a été établie.	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Aucune procédure définissant les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés n'ayant été établie, aucun contrôle n'a été effectué	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Document "Vérification du bon état de fonctionnement de l'ensemble des équipements et dispositifs répertoriés" récent mais non renseigné.	Mineure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Pas de procédure documentée	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Aucune preuve et aucune formation réalisée.	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Aucune preuve et aucune formation réalisée.	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Affichage uniquement à la zone de dépotage des silos. Pas d'affichage systématique aux zones susceptibles de présenter des déversements.	Mineure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Pas de procédure écrite.	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026

§3 COMMUNICATION EXTERNE	3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Le site internet ne présente pas cette mise à disposition.	Majeure	Madame Séverine Laveze	11/01/2026
-----------------------------	--	--	---------	------------------------	------------

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Mrs EON-Directeur de site, COLLET - Coordinateur QHSE

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Mrs EON-Directeur de site, COLLET - Coordinateur QHSE

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
					



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à
ALPHAPRO
ZI DE L AUBREE
72300 - SABLE SUR SARTHE - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 22/01/2029
Date originale : **23/01/2023**

Attestation n°: 223-2026-000025-FR

Date : **03/02/2026**

Affaire n°: 27218797

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



